



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 8.03.2011 L'an deux mille onze et le quatorze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, SABY, Mr RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mme PORTAL, Mr DELBES, Mme ESPIÉ.

**Absents** : Mr CRESPO (excusé) procuration à Mr Boudes  
Mrs MARTY, RASKOPF, Mmes BORIES (excusée), CHAILLET, RAHOU, THUEL, Mr LE ROCH.

N° 11/17

**Secrétaire** : Mme BORELLO.

Objet de la délibération

*Rapporteur : Monsieur Boudes*

**AFFECTATION DES  
RESULTATS -  
BUDGET DU SERVICE  
DES EAUX**

La précédente délibération approuvant les résultats du compte administratif 2010 du budget du service des eaux, se décompose ainsi :

<u>Section d'investissement</u>	
Résultat reporté 2009	46 884,22 €
Résultat de l'exercice 2010	41 638,50 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>88 522,72€</b>

Solde des restes à réaliser	- 151 479,98 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>62 957,26 €</b>

*Adopté à l'unanimité*

<u>Section d'exploitation</u>	
Résultat reporté 2009	86 534,76 €
Résultat de l'exercice 2010	40 521,98 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>127 056,74 €</b>

Au vu des résultats, il est proposé d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation, soit 62 957,26 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'affecter une partie de l'excédent de clôture de la section d'exploitation, soit 62 957,26 €, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

DIT que cette somme sera reprise au budget primitif 2011 à l'article 1068 "autres réserves" de la section d'investissement.

DIT que la différence soit 64 099,48 € sera reprise au budget primitif 2011, article 002 "excédent d'exploitation reporté".

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 21 juillet 2011  
Jacques LASSERRE  
Maire,